

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

portant nomination de Monsieur JOHNSON
Christian APAN Membre du Comité Monétaire
National auprès de la Banque Centrale des
Etats de l'Afrique de l'Ouest.

- VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n° 62/PR du 13 Février 1962 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 111/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement et les actes qui l'ont modifié ;
- VU la Loi n° 62-22 du 9 Juillet 1962 portant ratification du traité instituant l'Union Monétaire Ouest-Africaine, et de l'accord de coopération entre la République Française et les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine ;
- VU le Décret n° 354/PR/MFT/CAB du 31 Août 1962 portant nomination de Maître Bertin BORNA et de Monsieur de SOUZA Gaston en qualité d'Administrateurs au Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- VU le Décret n° 452/PR/MFT/CAB du 22 Octobre 1962 portant création du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- VU le Décret n° 62-453/PR/MFT du 22 Octobre 1962 portant nomination des membres du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- SUR proposition du Ministre des Finances et du Travail ;

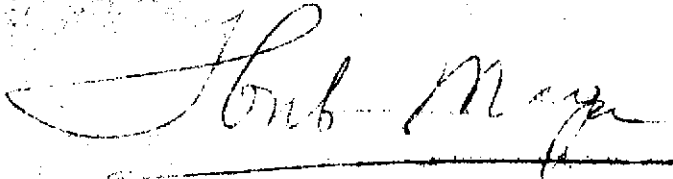
SECRET :
-:-:-:-:-

ARTICLE 1er - Monsieur JOHNSON Christian APAN est nommé membre du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest en remplacement de Monsieur Jean DUJARDIN.

ARTICLE 2 - Le Ministre des Finances et du Travail est chargé de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

VU

LE MINISTRE DES FINANCES
ET DU TRAVAIL


HUBERT MAGA


B. BORNA

AMPLIATIONS :

PR.....	15
SGG.....	4
MFT.....	10
MCET.....	2
TRESOR.....	2
BCEAO.....	8
COTONOU.....	4
INTERESSES.....	2
JORD.....	1